

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Actions collectives)

---

**N° : 500-06-001016-191**

**OPTION CONSOMMATEURS**

Demanderesse

**-et-**

**GUILLAUME ROUSSEAU**

Personne désignée

**c.**

(1) **2642-0398 QUÉBEC INC.** faisant  
notamment affaire sous le nom  
d'**AUTOPLATEAU LOCATION**

**-et-**

**al.**

Défenderesses

---

---

**DEMANDE DE LA DEMANDERESSE EN APPROBATION DES DATES DE  
DIFFUSION DES AVIS AUX MEMBRES ET DU DÉLAI D'EXCLUSION  
(Art. 576 et 581 C.p.c.)**

---

**À L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU  
DISTRICT DE MONTRÉAL DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE LA PRÉSENTE  
ACTION COLLECTIVE, LA DEMANDERESSE EXPOSE  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 9 février 2022, le Tribunal a approuvé le contenu des avis aux membres et a autorisé la publication selon le plan de publication et les modalités proposés, soit :
  - a. sur le site Internet des avocats de la demanderesse (avis longs et courts);
  - b. sur le site Internet d'Option consommateurs (avis longs et courts);

- c. sur la page Facebook et le profil Instagram d'Option consommateurs (une image et un court texte avec un lien cliquable pour accéder à l'avis court sur le site Internet d'Option consommateurs);
  - d. de la publicité, en français et en anglais, sur Facebook et Instagram, constituée d'une image et un court texte avec un lien cliquable menant aux avis courts sur le site d'Option consommateurs, pour deux périodes de deux semaines, à des dates à être déterminée par le Tribunal;
  - e. pour un total de 5 000 \$, soit 2 500 \$ en publicité française et 2 500 \$ en publicité anglaise, à être assumée par les défenderesses, par remboursement des sommes engagées par demanderesse, au plus tard 30 jours après la transmission de la facture;
  - f. les défenderesses assumeront les frais de traduction des avis approuvés.
2. Conformément au point (d) susmentionné, seules les dates de publication restent à être déterminées par le Tribunal.
  3. La demanderesse demande que les dates à être fixées pour la publicité sur Facebook et Instagram soient les suivantes :
    - a. première publication : au 26 avril 2022, pour une période de deux semaines; et
    - b. deuxième publication : au 10 mai 2022, pour une période de deux semaines.
  4. La demanderesse soumet que ces deux périodes devraient permettre de rejoindre le plus grand nombre de membres du groupe et prend en considération le flux d'information qu'aura à gérer la demanderesse suite aux diffusions.
  5. En tenant compte de ces périodes de publication, la demanderesse demande de fixer le délai d'exclusion à trente (30) jours suivant la date de la deuxième publication prévue au paragraphe 3, soit le 10 mai 2022. Ce délai d'exclusion serait alors jusqu'au 9 juin 2022.
  6. La demanderesse s'engage à publier les avis longs et courts sur le site Internet des avocats de la demanderesse dans un délai de quinze (15) jours à partir du présent jugement.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**AUTORISER** la publication selon les modalités prévues au paragraphe 3;

**FIXER** le délai d'exclusion à trente (30) jours après la date de la deuxième publication prévue au paragraphe 3, soit le 9 juin 2022, délai à l'expiration duquel les membres du Groupe qui ne se sont pas prévalus des moyens d'exclusion seront liés par tout jugement à intervenir;

**ORDONNER** que tout membre qui se sera valablement exclu de la présente action collective cesse de faire partie du groupe des membres, n'y participe plus et n'ait plus l'occasion d'y participer dans le futur;

**LE TOUT**, sans frais, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 29 mars 2022

*(s) Sylvestre Painchaud et Associés*

---

**SYLVESTRE PAINCHAUD ET ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L.**

**Me Marie-Anaïs Sauvé**

[ma.sauve@spavocats.ca](mailto:ma.sauve@spavocats.ca)

**Me Sophie Estienne**

[s.estienne@spavocats.ca](mailto:s.estienne@spavocats.ca)

Avocats de la demanderesse Option consommateurs

et de la personne désignée Guillaume Rousseau

Notre référence : 17990MS11

**NO : 500-06-001016-191**

**COUR SUPÉRIEURE**

(Action collective)

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE MONTRÉAL**

**OPTION CONSOMMATEURS**

**-et-**

**GUILLAUME ROUSSEAU**

Demanderesses

**-c-**

**2642-0398 QUÉBEC INC. ET AL.**

Défenderesses

**DEMANDE DE LA DEMANDERESSE EN  
APPROBATION DES DATES DE DIFFUSION DES  
AVIS AUX MEMBRES ET DU DÉLAI D'EXCLUSION  
(Art. 576 et 581 C.p.c.)**

**ORIGINAL**

ND: 17990MS11

BS0962

**Me Marie-Anaïs Sauvé**

**Me Sophie Estienne**

[ma.sauve@spavocats.ca](mailto:ma.sauve@spavocats.ca)

[s.estienne@spavocats.ca](mailto:s.estienne@spavocats.ca)

**SYLVESTRE PAINCHAUD ET ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L.**

740, avenue Atwater  
Montréal (Québec) H4C 2G9

Tél. : (514) 937-2881

Télec. : (514) 937-6529

[www.spavocats.ca](http://www.spavocats.ca)